



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°16-2026

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 18 mars 2026 par l'entreprise Bouygues E&S représentée par Monsieur MARSANNE Mathieu, lequel souhaite effectuer des travaux afin de dérouler un câble suite au renforcement de réseau BT sur la RD 107 rue Centrale à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à partir lundi 30 mars 2026 pour une durée de 5 jours,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située RD 107 rue Centrale pour tous les véhicules :

- Circulation alternée par des feux tricolores
- Vitesse limitée à 30 km/h

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le lundi 30 mars 2026 au vendredi 3 avril 2026.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par la personne responsable des travaux. La personne chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : l'entreprise Bouygues E&S représentée par Monsieur MARSANNE Mathieu situé TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX 06 57 74 05 74 ;

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à l'entreprise Bouygues E&S représentée par Monsieur MARSANNE Mathieu situé TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX, gendarmerie de Montbrison, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 20 mars 2026

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 20/03/2026

Le Maire,
Frédéric MILLET

